

## Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 07 Avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 7 avril 2023 sous la présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire.

### Ordre du jour :

- 1) Vote des budgets prévisionnels 2023.
- 2) Divers.

**Présents :** Mmes BOUCHARD Muriel, BOUSSAGEON Christine, CREUZON Cécile, DUSSAT Maria, GAUSSE Nadine, PIERRON Marie-Thérèse, ROUSSILLAT Danièle, MM BESSON Nicolas, GIRAUD Didier, GORSSE Jérémy, NORE Olivier, SAINTIGNY Serge, TOURAND Claude.

**Absent et excusé :** STEINER Claude.

**Secrétaire de séance :** Marie-Thérèse PIERRON.

Le procès-verbal du 30 mars 2023 est voté à la majorité des membres présents par 12 voix pour et 1 abstention.

### **1) Vote des budgets prévisionnels 2023 :**

#### ➤ **Budget bâtiment zone industrielle :**

En fonctionnement le budget du bâtiment zone industrielle s'équilibre à 8 527,86€ ; en investissement, il s'équilibre à 10 767,48€.

Le budget du bâtiment zone industrielle est voté à l'unanimité.

#### ➤ **Budget du lotissement Faubourg de Limoges :**

En fonctionnement, le budget du lotissement s'équilibre à 53 838,43€ et en investissement, il s'équilibre à 39 421,43€.

Le budget du lotissement Faubourg de Limoges est voté à l'unanimité.

#### ➤ **Budget Principal :**

En fonctionnement le budget principal s'équilibre à 1 201 018,10€ ; en investissement, il s'équilibre à 835 222€.

En investissement, les principaux projets pour l'exercice 2023 sont les suivants : l'achat du bâtiment Bodeau pour installer l'atelier municipal (prix d'achat 150 000€ TTC avec une subvention DETR de 40%), l'achat du presbytère à l'Évêché de Limoges (prix d'achat 57 000 €) et la réhabilitation des allées du cimetière (estimation autour de 140 000€ avec une subvention DETR de 35%). La commune est également obligée de prendre à sa charge le coût de la destruction de deux maisons qui menacent de tomber en ruines situées rue du Faubourg Saint Martial (estimation autour de 70 000€) et de la rénovation de la toiture d'une maison sans maître Rue Taillandier (23 000€).

- #### ➤ La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale demeure affectée au bloc communal.

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux des taxes foncières ainsi que le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et des locaux meublés non affectés à la résidence principale.

- ✓ Taxe foncière bâtie : 39,83%
- ✓ Taxe foncière non bâtie : 55,35%
- ✓ Taxe d'habitation : 10,89%

La commission s'est réunie le mercredi 5 avril pour étudier les demandes de subventions des associations. Le Conseil, à l'unanimité, valide les propositions de la commission.

Le budget prévisionnel 2023 est voté à l'unanimité.

Madame le maire remercie Mme M.T Pierron adjointe en charge des finances municipales, d'avoir élaboré avec talent et précision les comptes budgétaires de la commune avec l'aide de la secrétaire Mme E. Germouty et en l'absence de Mme S. Rougeron qui a pris sa retraite.

Fin de séance à 20h30